



## Je reste caution solidaire en cas de revente de mon ancienne ent?

Par **franckpicard02**, le **24/03/2009** à **18:17**

Bonjour

J'ai vendu mon commerce en septembre 2008.

Après 4ans de bail il restait donc 5 ans

Dans mon bail initial il est prévu qu'en cas de cession je reste garant des loyers.

Les repreneurs de mon entreprise la mette en vente.

Que se passe il pour la caution solidaire? suis je toujours caution des futurs repreneurs? ai je dans ce cas mon mot à dire sur la vente éventuelle?

Merci d'avance de votre réponse